

AGRICULTURE: 401 hectares de plantation de vignes supplémentaires

Une réforme européenne autorise la plantation de 401 hectares de vignes supplémentaires dans le Bordelais. Cette mesure est discutée depuis 2008 entre les viticulteurs français et l'Union Européenne. La réforme était très attendue, car il est quasi impossible d'obtenir une autorisation qui permet d'agrandir une zone viticole. Cette mesure concerne 16 régions viticoles françaises.